

UNIVERSITE PARIS 10

**Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Ingénieur-e statisticien-ne, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PARIS 10, session 2025**

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Ingénieur-e statisticien-ne, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PARIS 10, au titre de l'année 2025 :

Monsieur GUERIN Mathias, ige, président, Université Paris Nanterre, Nanterre.  
Monsieur COUSYN Jean-Christophe, igr rf, vice-président, Université Paris Nanterre, Nanterre.  
Madame LE CAM Marion, igr cn, experte, Conseil d'Évaluation de l'École, Paris.  
Madame SABATIER Bénédicte, igr, Sorbonne Université, Paris.  
Monsieur CHELLAT Hakim, attaché d'administration principale, suppléant, Université Paris Nanterre, Nanterre.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Nanterre , le 11 septembre 2025

La Directrice générale des services adjointe  
en charge des ressources humaines

Juliette SANCHEZ MONDESIR